



Nantes le 25 janvier 2019

Compte rendu de la rencontre entre Monsieur Philippe Ledenvic président de l'autorité environnementale du commissariat général à l'environnement et au développement durable (CGEDD), cette rencontre s'est tenue à la préfecture44, le jeudi 24 janvier 2019.

Rappel : Rattachement Rôle de la CGEDD

La CGEDD est rattachée au ministère de l'environnement et de la transition écologique, elle assure des missions d'expertises, d'inspection et d'évaluation des impacts, Le BEA aviation civile et placé sous son autorité.

Mission d'analyse d'impact environnemental du Dossier de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Une mission d'analyse d'impact environnemental à été confié à la CGEDD par le ministère de l'environnement. Les conclusions de cette analyse seront présentées à une commission de délibération des avis entre le 30 janvier et le 6 février, elle devra être préalable au déroulement de la commission de concertation qui doit intervenir entre mi-mars et mi-avril

Cet avis de la CGEDD sur l'impact environnemental est nécessaire en amont de l'expertise de la CNDP. Les conclusions de la commission de concertation de la CNDP seront intégrées avec cet avis au dossier de la déclaration d'utilité public.

Périmètre de l'étude d'impact confié à la CGEDD

Le périmètre d'étude d'impact confié à la CGEDD ne porte que sur le réaménagement de la plateforme aéroportuaire, ce périmètre très restreint définit sur les bases de la saisine de la DGAC auprès de la CNDP et le cahier des charges de maitrise d'ouvrage définissant les 4 alternatives d'orientation de piste

SUD LOIRE AVENIR ainsi que les associations de riverains réagissent à une vision étriquée du dossier

SUD LOIRE AVENIR

Demande que l'impact environnemental soit considéré dans une approche globale en rapport à la situation et à la position géographique de cette plateforme.

A savoir

L'intégration de l'étude pour toutes les formes d'accessibilités à la plateforme aéroportuaire, aux pôles industriels et de recherches ainsi que les autres entreprises de la D2A.

L'intégration de l'étude d'impact pour les inter-modalités du Grand Ouest

L'intégration de l'étude d'impact environnemental, pour les zones de biodiversité (Lac de grand Lieu et les rives de la Loire)

L'intégration de l'étude d'impact sanitaire pour les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques occasionnés par les survols des zones à forte densité d'habitats, le Centre-ville de Nantes et les communes du Sud de la métropole Nantaise.

L'intégration de l'étude d'impact pour le développement durable des territoires, notamment dans les domaines du développement économique.

Demande des autres associations

Toutes les associations demandent un élargissement du champ d'investigation de l'étude d'impact environnemental

ASCAN : souhaite que lors de commission de concertation, la question du transfert de Nantes Atlantique soit posée comme 5 -ème alternative, suite au renoncement du projet de NDDL, ce site de NDDL étant devenu sacralisé.

COCETA, dénonce la non révision du plan d'exposition aux bruits qui date de bientôt 20 ans, le dernier PEB en date de 2003. Avec un PEB réactualisé de nos jours de nombreux terrains à proximités de l'aéroport n'auraient pas pu être urbanisés. « Beaucoup de maisons n'auraient pas pu être construites ».

Toutes les associations, reviennent sur la Présentation du Plan de gêne sonores « **PGS 2020** », ce plan **présenté** par la DGAC aux associations le 20 décembre 2018 est déjà obsolète (**Cf notre compte rendu PGS 2020**)

Monsieur Philippe Ledenvic de la CGEDD a bien pris en compte toutes les remarques, il rejoint l'avis des associations, afin que le périmètre d'étude d'impact environnemental de cette plateforme fasse l'objet d'une investigation globale s'inscrivant dans une démarche de développement durable.